



Commune de
Blonay - Saint-Légier

CONSEIL COMMUNAL

Blonay, le 28 août 2025

**Préavis N° 14-2025 relatif aux comptes 2024 de
l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et
sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-
Villeneuve**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 26 août 2025 présidée par M. Charles Morard, président.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 14-2025,

ouï le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité (52 oui, 4 non et 7 abstentions), les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Adopter les comptes 2024 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 26 août 2025.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le président


Charles Morard

La secrétaire suppléante




Céline Morier